

été, mais ne doit-on pas le regarder comme tel d'après le silence gardé sur la lettre du Baron de Brabeck en date du 21 Juillet, et par la vaine attente dans la quelle il est encore en ce moment de la commission, que la justice et l'équité sollicitoient avec lui. Ce refus n'encourage-t-il pas la calomnie? Loin de la repousser ne paroît-il pas devoir lui inspirer un nouveau courage, une nouvelle audace? Ne semble-t-il pas devoir assurer son regne en proclamant l'impunité? Mais ce regne éphémère, n'en impose point au Baron de Brabeck, et à défaut des moyens, dont on le prive, il ne lui oppose que son caractère connu, et l'opinion publique, qui ne le reconnoit point aux couleurs, sous les quelles on le présente. Le moment n'est point encore venu, ou, après avoir obtenu l'aveu des Personnes, avec les quelles il a correspondu, le Baron de Brabeck pourra rendre publique cette correspondance et montrer ainsi au grand jour ses principes et son opinion politique. Jusques là il respecte trop la confiance, dont il a été honoré, pour la sacrifier à la loi que paroîtroit lui dicter son intérêt personnel, de joindre ici ces témoignages, qui en montrant palpablement l'atrocité et la noirceur des inculpations, dont on prétend l'accabler, prouveroient en même tems le peu de fondement des traits dirigés contre lui, et mettroient à dé-

couvert